

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 29 MARS 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le mercredi, 29 mars 2023 à 18h30, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais et Marie-Ève Allain
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et François Beaudin

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Jo-Annie Castilloux était absente de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2023-03-073 1. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Ministère de la Sécurité publique : facture reliée aux services de la Sûreté du Québec pour l'année 2023 en deux versements payables au Ministre des finances totalisant un montant de 124 319\$:
 - Le 30 juin 2023, au montant de 62 159\$
 - Le 31 octobre 2023, au montant de 62 160
- Englobe : facture reliée au contrat de services professionnels pour le projet d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien-Cyr au montant de 6 770\$, avant taxes (résolution : 2023-03-036)
- Assels & Lepage, avocats Inc. : facture reliée pour les services professionnels dans le cadre du projet du Centre Sportif Marco-Sébastien-Cyr au montant de 11 721.45\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2023-03-074 2. DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER ENTRE CAPLAN ET NEWPORT – PÈLERINAGE TERRE ET MER

CONSIDÉRANT que la 16^{ième} édition du Pèlerinage Terre et Mer se tient du 25 juin au 1^{er} juillet 2023;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports exige une autorisation de circuler sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le "Pèlerinage Terre et Mer" sera sur le territoire de la municipalité les 28 et 29 juin prochains;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le "Pèlerinage Terre et Mer" à circuler sur son territoire pour les 28 et 29 juin prochains.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-03-075 3. DEMANDE D'APPUI ET D'AIDE FINANCIÈRE POUR OPTIMISATION DE PLACES – CPE P'TITS COQUILLAGES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents de notre municipalité cherche une place en service de garde éducatif;

CONSIDÉRANT QUE la liste d'attente du CPE P'tits coquillages compte près de 70 noms;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du bâtiment et que le CPE est locataire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est disposée à contribuer aux améliorations locatives pour accueillir les places supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les places supplémentaires apporteront des retombées économiques dans la municipalité;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons appuie l'optimisation de places au CPE P'tits Coquillages et soutiendra celui-ci pour l'amélioration du bâtiment.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-03-076 4. DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – RODRIGUE DUGUAY

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le congé sans solde (début mai jusqu'à la fin juin) demandé par monsieur Rodrigue Duguay aux conditions suivantes :

- Que monsieur Duguay ne pourra plus demander un tel congé, à la suite d'une discussion avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, pour une période de 6 ans après son retour au travail en juillet 2023 conformément à l'article 22.01 de la convention collective en vigueur
- Que monsieur Duguay complète sa formation et examen avec succès tel que requis dans le cadre de ses fonctions au département d'aqueduc et égout d'ici le 31 décembre 2023.
- Que monsieur Duguay informe son employeur 6 mois à l'avance de sa décision relative à son poste occupé au sein de la Municipalité.
- Qu'il n'y ait aucune rupture de services.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-03-077 5. DEMANDE DE GARANTIR L'ASSURABILITÉ DE TOUS LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
- demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;
- transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-03-078 6. ADJUDICATION POUR LE MANDAT SPÉCIFIQUE – INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation s'est terminé le 15 mars 2023 concernant l'inventaire archéologique pour le projet d'alimentation et distribution d'eau potable (secteur Gascons);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres soient :

Archéoconsultant Inc. : au montant de 21 314.07\$ (incluant les taxes);

Ethnoscop Inc. : au montant de 31 771.04\$ (incluant les taxes)

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont présenté une soumission conforme aux exigences du mandat spécifique;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel accepte l'offre de service de la firme "Archéoconsultants Inc." pour un montant de 21 314.07\$ incluant les taxes pour le mandat spécifique – inventaire archéologique dans le cadre du projet d'alimentation et de distribution d'eau potable (secteur Gascons)

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2023-03-079 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 53.